

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-ALLOCATION MONDE

Parts C : ISIN FR0013333267

Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : l'objectif du FCP est, au moyen d'une gestion discrétionnaire, la recherche de performance sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en s'exposant aux marchés financiers européens et/ou internationaux actions et taux par l'intermédiaire d'investissements en OPC ou en titres vifs. Compte tenu de l'objectif de gestion et de la stratégie mise en œuvre totalement discrétionnaire, il ne peut être proposé d'indicateur pertinent pour cet OPCVM.

Politique d'investissement : afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'exposition de l'OPCVM aux différentes classes d'actifs respecte la répartition suivante :

- **de 0% à 60%** de l'actif net sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes capitalisations, et de tous secteurs. L'exposition aux marchés actions sera réalisée au moyen d'OPC et/ou de contrats financiers.
- **de 0% à 100%** de l'actif net en produits de taux (obligations et autres titres de créance) de tous types (incluant les instruments du marché monétaire et les obligations convertibles), libellés en euro ou en devises, émis par des émetteurs souverains, publics ou privés, de toutes durations, maturités et zones géographiques, y compris pays émergents, et sans limite de notation (Investment Grade ou titres spéculatifs/high yield). La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps. L'exposition aux produits de taux sera essentiellement mise en œuvre par l'intermédiaire d'OPC et/ou de contrats financiers. L'OPCVM pourra également investir directement, jusqu'à 20% de l'actif net, dans des titres de créance dont la limite minimum de notation à l'achat est fixée à BB- (non investment grade – spéculatif) La sélection des titres ne s'appuie ni mécaniquement ni exclusivement sur les notations émises par les agences de notations.

L'OPCVM peut également s'exposer, jusqu'à **10%** de l'actif net, aux marchés de matières premières au moyen d'OPC offrant une exposition à des indices de contrats à terme sur matières premières.

L'OPCVM peut investir jusqu'à **100%** de son actif en parts ou actions d'OPC gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

La fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de la valeur liquidative et la variation de taux) de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre -4 et +10.

Le FCP pourra être exposé au risque de change à hauteur de **100%** maximum de l'actif net.

L'OPCVM peut intervenir sur des contrats financiers (instruments dérivés) négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions, de taux ou de change. Compte tenu du recours aux contrats financiers et aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition cumulé de l'OPCVM peut atteindre **110%** de l'actif net.

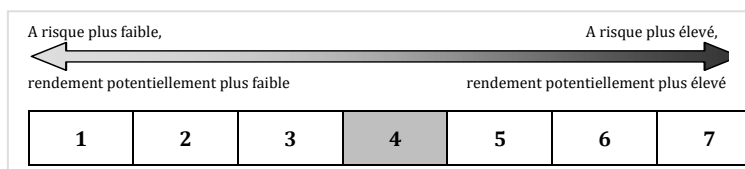
Les critères de sélection des actifs pour la constitution du portefeuille s'articulent comme suit : (i) la définition de l'allocation globale en matière de classes d'actifs et de zones géographiques à partir d'une analyse macro-économique et du niveau de valorisation des différentes classes d'actifs, (ii) la sélection des fonds sous-jacents sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative et (iii) la construction du portefeuille en utilisant si nécessaire des instruments dérivés pour ajuster l'exposition aux risques et des titres vifs à titre complémentaire.

Affectation des sommes distribuables : le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis.

Durée minimum de placement recommandée : **5 ans**. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative (VL) jusqu'à 11 heures et sont exécutées sur la base de la VL de ce même jour calculée en J+1 et dénouée en J+2. La VL est calculée chaque jour ouvré, à l'expiration des jours fériés en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

Profil de risque et rendement



Signification de cet indicateur

Le niveau de risque de cet OPCVM est de 4 (volatilité comprise entre 5% et 10%). Cet indicateur synthétique permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Pourquoi l'OPCVM est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est exposé de manière discrétionnaire aux marchés financiers européens et/ou internationaux actions et taux qui peuvent connaître des fluctuations à la hausse ou à la baisse génératrices de gains ou de pertes plus ou moins importants.

Risques importants non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque peut être accru du fait de l'exposition aux titres spéculatifs.

L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Pour plus d'informations sur les risques, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	0,80 %
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

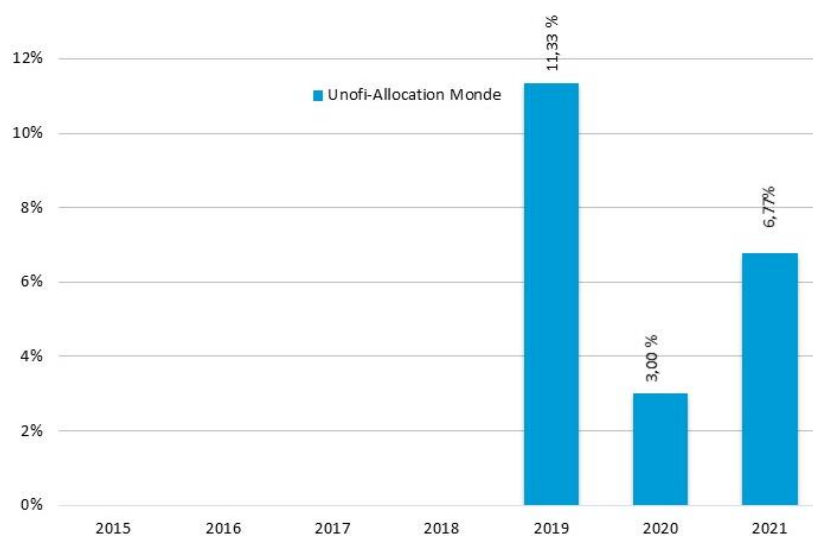
Frais courants	1,55 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants indiqués sont basés sur les coûts du dernier exercice clos en septembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 12 juin 2018.

Les performances passées sont calculées en Euro.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : le prospectus de l'OPCVM et les derniers rapports annuel et semestriel publiés sont adressés gratuitement en français sur simple demande par mail à unofi@unofi.fr ou par courrier auprès de : UNOFI-GESTION D'ACTIFS - Direction administrative - 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex / Tél. : 05 55 17 43 00. Le prospectus est également disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative ainsi que toute autre information pratique sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion à l'adresse ci-dessus ou sur le site internet : www.unofi.fr.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP ou d'un conseiller fiscal.

Responsabilité : la responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Information sur la politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 février 2022.